

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS-**

#### **ADAPTATION AEFE**

#### **ÉDITION 2025 - 2026**

# 1. Déroulement

## 1.1. Information des établissements et des enseignants concernés

L'IE-AEFE référent de circonscription électorale informe l'ensemble des équipes éducatives du premier et du second degré de l'existence du concours, de ses objectifs, de son organisation et des modalités de participation des classes.

#### 1.2. Participation au concours

Pour cette nouvelle édition, il est prévu la participation de deux classes par circonscription électorale : une de CM2 et une de 6<sup>e</sup> sur la base de la carte actuelle des circonscriptions.

# 1.2.1. Déclaration de candidature

Toutes les classes de CM2 des écoles du réseau AEFE peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2.

Toutes les classes de 6<sup>e</sup> des collèges du réseau AEFE peuvent se porter candidates.

Tant en CM2 qu'en 6<sup>e</sup>, une candidature unique de plusieurs classes au sein d'un même établissement n'est pas admise.

A l'occasion de cette 29e édition, il est proposé aux classes de CM2 et 6e d'élaborer une proposition de loi sur le thème suivant : « La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux ».

L'enseignant qui souhaite participer au concours est invité à envoyer sa candidature à l'IEN de l'AEFE en résidence sur zone, désigné comme référent du projet pour chaque circonscription (cf. art. 2.2 du présent règlement), pour le 5 novembre 2025, dernier délai. Il explique en une trentaine de lignes maximum les raisons pour lesquelles il souhaite participer au concours, en précisant :

- son adresse électronique ;
- les coordonnées complètes de l'établissement ;



- le nom du député et le numéro de la circonscription électorale concernés.

Il est porté à l'attention des enseignants que la candidature déposée auprès de l'IEN ne vaut pas inscription.

#### 1.2.2. Sélection des participants

Chaque IEN-AEFE référent choisit deux classes pour la circonscription électorale (Une classe de CM2 et une classe de 6ème), après avoir pris l'avis d'opportunité des postes diplomatiques et dans la mesure du possible en lien avec les députés concernés.

Il peut, s'il le juge utile, envisager la consultation d'une commission de sélection qu'il aura préalablement pris soin de constituer. Il s'assure par ailleurs de ce que la même école ne soit pas sélectionnée plusieurs années consécutives. Il informe les classes candidates de leur sélection ou non-sélection.

Chaque classe doit être informée le plus rapidement possible de sa sélection ou non-sélection par l'IEN référent de la circonscription.

# 1.2.3. Envoi de la liste des classes participantes aux instances nationales

Chaque IEN-AEFE référent inscrira les classes retenues pour chaque circonscription électorale via un formulaire dédié en ligne sur www.parlementdesenfants.fr avant le 14 novembre 2025, à l'aide des codes d'accès ainsi qu'un tutoriel d'utilisation, transmis en temps utile par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire du MENJ.

L'IEN-AEFE adresse une copie de ce formulaire à la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) au siège de l'AEFE de l'Agence (vanessa.pastoor@diplomatie.gouv.fr).

## 1.3. Élaboration des propositions de loi par les élèves

# 1.3.1. Documentation pédagogique

Afin d'aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale met à disposition sur le site du concours - <a href="www.parlementdesenfants.fr/">www.parlementdesenfants.fr/</a> - le téléchargement de brochures et de documents de présentation de l'Assemblée et du déroulement du Parlement des enfants (kit pédagogique de 8 affiches, brochure « Connaissez-vous l'Assemblée nationale », bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale », calendrier du concours et modèle Word à utiliser pour rédiger la proposition de loi de la classe). Ces documents sont également disponibles sur le site <a href="https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants">https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants</a>.

L'enseignant qui le souhaite peut demander à recevoir les brochures et documents par voie postale :

- soit en complétant le formulaire en ligne disponible à l'adresse : <u>www.parlementdesenfants.fr/colis-pedagogique</u>
- soit en adressant un message à <u>parlement-enfants@assemblee-nationale.fr</u>. A cette fin, il doit préciser le nombre d'élèves composant sa classe et l'adresse complète de l'établissement.

# 1.3.2. Approfondissement possible

Le travail pédagogique peut être utilement complété par une rencontre des classes avec le député de la circonscription.



À l'aide des codes d'accès transmis dès mi-janvier 2026 par les services de l'Assemblée nationale, l'enseignant peut poster des contributions en lien avec son travail préparatoire sur le thème de l'année. La contribution est une trace écrite rédigée par la classe sur la réflexion menée sur le thème en cours. Elle peut tenir lieu de journal de bord mais ne remplace en aucun cas la rédaction de la proposition de loi.

#### 1.3.3. Envoi des travaux

Sous-couvert de l'IEN référent de la circonscription électorale, l'enseignant(e) doit adresser la proposition de loi au coordonnateur du premier degré à l'AEFE (vanessa.pastoor@diplomatie.gouv.fr) pour le vendredi 6 mars 2026, dernier délai. Aucun de ces travaux ne sera restitué.

Les propositions de loi ne doivent pas être envoyées à l'Assemblée nationale par voie postale ni par le biais de la messagerie du concours. De même, les propositions ne doivent pas être transmises par le député dont relèvent les classes, sous peine d'être déclarées irrecevables

# 1.4. Sélection Agence

# 1.4.1. Le jury Agence

Une proposition de loi de CM2 et une de 6° sont sélectionnées par l'**Agence pour l'enseignement français** à **l'étranger** (AEFE) parmi les propositions des écoles françaises établies à l'étranger lors d'un jury Agence pour participer à la sélection du jury national.

A l'issue de ce jury Agence, chaque classe doit être informée de sa sélection ou non-sélection par les IEN référents. Les classes sélectionnées sont invitées à anticiper l'éventualité d'une sélection au niveau national en commençant à concevoir une vidéo de présentation et en préparant un éventuel voyage à Paris (mode de transport, autorisations parentales, recherche de financements).

# 1.4.2. Critères de sélection

Les jurys académiques seront attentifs à ce que le texte de la proposition de loi sélectionnée respecte les critères suivants.

#### Sur la forme :

La proposition est **rédigée au présent de l'indicatif**, sur un format A4 (21 x 29,7 cm) et sans insertion de visuels. Il est demandé aux enseignants d'utiliser le modèle de proposition de loi préparé par les services de l'Assemblée nationale. Au format modifiable, ce modèle est disponible sur le site <a href="https://www.parlementdesenfants.fr">www.parlementdesenfants.fr</a> et sur la page éduscol du <a href="mailto:concours.">concours.</a>

### Elle comporte:

- un titre « Proposition de loi visant à ... » avec mention du nom de l'établissement et de la classe ayant rédigé la proposition;
- un exposé des motifs d'une page maximum expliquant l'intérêt des dispositions proposées;
- quatre articles au maximum également rédigés en une page

# Sur le fond:

La proposition doit :



- être conforme au thème fixé pour cette édition (paragraphe 1.2.1) et rendre compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- correspondre à une production réelle des élèves, respectant leur raisonnement et leur expression;
- aborder une problématique commune à tout le territoire national ;
- se traduire dans les faits par une action réelle ou une mesure normative générale. Ainsi, elle doit pouvoir être retranscrite en l'état et être applicable concrètement.

# 1.4.3. Envoi de la sélection Agence aux instances nationales

Les propositions de loi retenues sont transmises au format PDF par mail par le coordonnateur premier degré de l'AEFE à la fois à l'Assemblée nationale à <u>parlement-enfants@assemblee-nationale.fr</u> et à la Direction générale de l'enseignement scolaire à <u>parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr</u> le vendredi 20 mars 2026, dernier délai.

#### 1.5. Sélection nationale

La sélection nationale se déroule en deux temps : un jury opère une première sélection puis l'ensemble des classes participantes est appelé à s'exprimer par un vote électronique pour faire son choix parmi les propositions de loi finalistes retenues par le jury national.

#### 1.5.1. Sélection du jury national

Le jury, composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se réunit le mardi 14 ou le mercredi 15 avril 2026 pour sélectionner les classes finalistes invitées à l'Assemblée nationale.

Chaque classe est informée par le coordonnateur de l'AEFE de sa sélection ou non-sélection en tant que classe finaliste.

Dès communication de la sélection du jury national, l' AEFE est invitée à sensibiliser les classes participantes à la phase finale du vote électronique qui requiert la participation de toutes les classes.



#### 1.5.2. Réalisation d'une vidéo par chacune des classes sélectionnées

À l'issue de la réunion du jury national, l'Assemblée nationale demande aux classes finalistes de réaliser une vidéo afin de présenter leur proposition de loi et de la défendre. Ces vidéos sont mises en ligne sur le site du Parlement des enfants à l'attention de toutes les classes participantes pour éclairer le vote final.

Un formulaire d'autorisation parentale de droit à l'image qui porte sur ces vidéos et sur les prises de vue qui seront réalisées pendant la réception à l'Assemblée nationale est adressé aux classes finalistes, pour signature par les responsables légaux.

La vidéo ainsi que le formulaire sont à envoyer à l'Assemblée nationale à l'adresse <u>parlementenfants@assemblee-nationale.fr</u>, **pour lundi 11 mai 2026 dernier délai**.

La durée de la vidéo est fixée à 1 minute 30 maximum. Celle-ci doit être au format H.264 ou MPEG-4. La taille du fichier ne doit pas excéder 150 Mo, sous peine de ne pouvoir être mise en ligne. Un appareil photo numérique, un téléphone portable ou une tablette peuvent être utilisés. Le fond doit être net permettant de bien distinguer les intervenants (pas d'images floutées, ni de zooms incontrôlés). Une qualité sonore optimale est attendue : les voix trop fortes ou trop faibles sont à éviter ainsi que les bruits parasites.

Il est laissé à l'appréciation de la classe le scénario de la vidéo : clip informatif, bande-annonce, reportage... Il doit néanmoins s'inscrire dans la dimension institutionnelle que constitue la présentation d'une proposition de loi.

# 1.5.3. Vote des classes participantes

Les vidéos associées aux propositions de loi écrites retenues par le jury national sont mises en ligne sur le site www.parlementdesenfants.fr.

Dès le mardi 12 mai 2026, toutes les classes participantes au concours sont invitées à débattre et à voter pour la proposition de loi qui leur semble être la meilleure pour la catégorie des CM2 et celle des 6°.

À l'aide des codes d'accès transmis dès la mi-janvier 2026 par les services de l'Assemblée nationale, l'enseignant est fortement encouragé à exprimer le choix final de sa classe par un **vote électronique** sur les propositions de loi finalistes. Ainsi, un enseignant de 6<sup>e</sup> doit faire un choix parmi les propositions de loi finalistes de son niveau. **Ce vote doit être enregistré au plus tard le mercredi 3 juin 2026, à 16 heures, heure de Paris**.

# 1.6. Réception des classes finalistes

Les classes finalistes qui auront été sélectionnées par le jury national seront invitées à la cérémonie de remise des prix à Paris le lundi 8 juin 2026. L'organisation logistique du déplacement de ces classes est assurée par les services de l'Assemblée nationale en coordination avec chacun des établissements. La prise en charge par l'Assemblée nationale des frais d'hébergement et de transport est plafonnée. Le cas échéant, des partenariats avec les collectivités devront être recherchés par les établissements scolaires pour compléter le budget. Il est conseillé aux établissements scolaires sélectionnés au niveau académique d'anticiper la recherche de financement, bien avant que les résultats du jury national ne soient connus.

#### 1.7. Propositions de loi et classes lauréates

Les résultats du vote électronique sont annoncés le jour de l'accueil des classes finalistes à l'Assemblée nationale. Deux classes seront déclarées lauréates de cette 29e édition du Parlement des enfants : celle de CM2 et celle de 6e qui auront recueilli le plus grand nombre de suffrages électroniques de la part des classes participantes.



# Dates clés de l'opération

**5 novembre 2025 :** Date limite d'envoi des candidatures des classes à l'iEN référent de circonscription électorale

14 novembre 2025 : Date limite d'inscription des classes retenues sur le formulaire en ligne

**6mars 2026 :** Date limite d'envoi des propositions de loi par les classes au coordonnateur 1<sup>er</sup> degré de l'AEFE

Entre le 6 et le 20 mars 2026 inclus : Tenue du jury Agence

20 mars 2026 : Date limite d'envoi des propositions de loi AEFE aux instances organisatrices :

parlement-enfants@assemblee-nationale.fr et parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr

14 ou 15 avril 2026 : Tenue du jury national

11 mai 2026 : Date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes

Du 12 mai au 3 juin 2026 : Vote des classes participantes sur le site <u>www.parlementdesenfants.fr</u>

8 juin 2026 : réception des classes finalistes à l'Assemblée nationale et proclamation des lauréats



# Annexe : Tableau des IEN AEFE référents pour chaque circonscription électorale

Circonscriptions électorales	Nom et adresse électronique de l'IEN référent AEFE
1ère circonscription:  1re circonscription: circonscriptions consulaires d''Ottawa, Toronto, Vancouver. Canada: 2e circonscription: circonscriptions consulaires de Moncton et Halifax, Montréal, Québec. Etats-Unis: 1re circonscription: circonscriptions consulaires d''Atlanta, Boston, Miami, New York, Washington. Etats-Unis: 2e circonscription: circonscription consulaire de Chicago. Etats-Unis: 3e circonscription: circonscriptions consulaires de Houston, La Nouvelle- Orléans. Etats-Unis: 4e circonscription: circonscriptions consulaires de Los Angeles, San Francisco	Olivier QUENIS olivier.quenis@aefe.fr
<b>2</b> <sup>nde</sup> <b>circonscription</b> : Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Salvador; Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela; Brésil, Guyana, Suriname; Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay; Antigua-et- Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, République dominicaine, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et- Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité- et-Tobago	Corinne GIBERT  corinne.gibert@aefe.fr
3 <sup>ème</sup> circonscription: Irlande. Royaume-Uni. Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie. Lituanie, Norvège, Suède – 4 <sup>ème</sup> circonscription: Belgique, Pays-Bas, Luxembourg	Ségolène MERLET  segolene.merlet@aefe.fr



<b>5ème circonscription</b> : Espagne, Portugal	Mina FADLI mina.fadli@aefe.fr
<b>6ème circonscription :</b> Suisse, Liechtenstein <b>7</b> ème circonscription : Allemagne : circonscriptions consulaires de Berlin, Bonn, Düsseldorf, Francfort, Hambourg, circonscriptions consulaires de Munich, Sarrebruck, Stuttgart. Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, République tchèque, Slovaquie	Fabienne VITRICE  fabienne.vitrice@aefe.fr
<b>8ème circonscription :</b> Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège. Chypre, Grèce, Turquie, Israël	Jacques HOUDOIN  jacques.houdoin@aefe.fr
<b>9ème circonscription :</b> Algérie. Maroc. Libye, Tunisie. Burkina, Mali, Niger, Mauritanie, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Sierra Leone, Côte d''Ivoire, Liberia	Aude CANONNE <u>aude.canonne@aefe.fr</u>
10ème circonscription: Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Egypte, Soudan, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Somalie, Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Bénin, Ghana, Nigéria, Togo, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Angola, Congo, République démocratique du Congo, Irak, Jordanie, Liban, Syrie, Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen	Olivier MISIURNY olivier.misiurny@aefe.fr
11ème circonscription: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Circonscription consulaire de Pondichéry, Afghanistan, Bangladesh, Inde (sauf circonscription consulaire de Pondichéry), Iran, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Chine, Corée du Sud, Japon, Mongolie, Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie,	Karine Dubie



Laos, Malaisie, Palaos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam, Australie, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu karine.dubie@aefe.fr